EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **29 avril 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt neuf avril deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Philippe BOHELAY à Alain BARDOT, Danielle AUROI à Roger GIRARD, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL, Yves REVERSEAU à Patricia AUCOUTURIER, Marie SAVRE à Corinne NAJIM, Louis VIRGOULAY à Christine DULAC-ROUGERIE**

Absent(e)s :

Secrétaire : **Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Michel FANGET donne pouvoir à Madame Christine PERRET à partir de la question n°7.
Madame Nicole BARBIN, Messieurs Guy BALLET, Jean-Pierre BRENAS, Didier MULLER, Jean-Philippe VALENTIN quittent la séance après la question n° 9.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE à partir de la question N° 10.
A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 2

HOTEL DIEU : LANCEMENT DES ETUDES PREALABLES A LA CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC)

Rapporteur : Monsieur Dominique ADENOT

Le site de l'Hôtel-Dieu, propriété du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et libre d'occupation depuis l'ouverture du Nouvel hôpital Estaing (NHE) en mars 2010, a fait l'objet de réflexions urbaines, notamment dans le cadre du concours EUROPAN. La Ville a d'ailleurs délibéré le 25 juin 2009 pour retenir le schéma urbain proposé par l'équipe Patrimoine(s), Paysage(s) et Densité(s), avec pour mandataire Guillaume RAMILLIEN.

Depuis, sous la présidence de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Sénateur-Maire, un groupe de travail, regroupant le CHU, l'Agence Régionale de Santé (ARS), les services de l'Etat, à savoir la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) et la Direction Départementale des Territoires(DDT), Clermont Communauté et la Ville, a permis de partager les principes du schéma urbain retenu par la Ville et de la programmation des constructions que le site pourrait accueillir. A partir de ces principes, arrêtés lors du Comité de Pilotage du 18 mars 2010, la Ville a étudié les outils opérationnels pour aboutir à la conclusion que seule la procédure de ZAC, sans maîtrise foncière, est pertinente pour mettre en œuvre son projet urbain dans des conditions financières acceptables eu égard aux 30 M € demandés actuellement par le CHU pour l'ensemble du site.

Ce site est par ailleurs soumis à de nombreuses servitudes d'urbanisme : servitude de protection des Monuments Historiques, servitudes aéronautiques de dégagement, périmètre de prise en compte du patrimoine archéologique… En outre, sa position en hyper centre ajoute des contraintes à son aménagement : voisinage résidentiel (contraintes par rapport aux bruits, à la visibilité), situation en belvédère (contraintes par rapport à la hauteur des bâtiments), etc.

Afin de prendre en compte l'ensemble des contraintes urbaines et pour éviter tout désagrément lors de l'aménagement, il convient d'engager un nombre conséquent d'études pré-opérationnelles nécessaires au lancement de la procédure de ZAC, telles que notamment :

- étude prospective de circulation (accessibilité routière, en transports en commun, évaluation du trafic généré par le projet de ZAC, préconisations d'aménagement),
- étude faune / flore (en lien avec la présence sur le site d'un espace boisé classé, analyse patrimoniale, incidence du projet, proposition de mesures compensatrices),
- étude acoustique (contexte réglementaire, étude d'impact sonore des infrastructures projetées sur l'environnement),
- étude paysagère (impact paysager du projet notamment au regard de sa situation en périmètre de protection au titre des Monuments Historiques),
- étude de sols,
- étude topographique (topographie, occupation du sol, relevé topographique des réseaux existants),
- étude hydrographique (en préparation de la procédure de déclaration au titre de la loi sur l'eau),
- étude locale des sols pollués,
- archéologie préventive.

Parallèlement, la programmation des constructions devra être précisée afin de pouvoir établir un projet de bilan prévisionnel en fonction des hypothèses de valorisation foncière que pourrait retenir le CHU.

Aussi, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les études pré-opérationnelles nécessaires à la création d'une ZAC sur le site de l'Hôtel-Dieu.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à *la majorité* et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 mai 2011

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT